

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016

A night-time photograph of the Eiffel Tower in Paris, France, illuminated with golden lights. The tower is reflected in the water of the Seine River. In the foreground, there is a dark railing and a street lamp. The sky is a deep blue.

GROUPE PUBLIC ET RÉASSUREUR INTERNATIONAL

The logo for CCR, consisting of the letters 'CCR' in white, set within a blue rounded rectangular shape.

CCR

02 CCR en 2016

- 04 Message du Président,
Pierre Blayau
- 06 2016, les temps forts
- 12 Rapport de gestion par le Directeur
Général, **Bertrand Labilloy**
- 15 Une année de réassurance
- 20 Une année d'investissement
- 22 Chiffres clés groupe

—

24 CCR, réassureur public

- 26 Réassurance Cat Nat :
un modèle robuste
- 29 Une équipe dédiée à la connaissance
des risques extrêmes
- 30 Risque terrorisme : des dispositifs
à consolider
- 32 Gestion des fonds publics : une source
complémentaire d'expertise

—

34 CCR Re, réassureur de marché

- 36 Principes directeurs de la filialisation
- 38 La réalisation de l'opération
- 40 Chiffres et hommes clés

—

42 CCR, un groupe citoyen

- 44 Favoriser la mobilité et attirer
les jeunes talents
- 46 Un mécénat culturel et social
- 48 Recycler, un geste fort
pour l'environnement

—

50 Gouvernance et résultats financiers

- 52 Conseil d'Administration
- 54 Comité exécutif
- 56 Résultats financiers





PROFIL ET MISSIONS


Groupe de réassurance détenu par l'État français, la Caisse Centrale de Réassurance fait partie des 25 premiers acteurs internationaux de la réassurance. Elle propose au marché français, avec la garantie de l'État et dans l'intérêt général, des couvertures contre les catastrophes naturelles et les autres risques à caractère exceptionnel. Depuis le 1^{er} janvier 2017, sa filiale CCR Re réassure les branches Vie, Non-Vie et Spécialités en France et dans une soixantaine de pays à l'international.

L'entreprise est forte d'une expertise reconnue dans la modélisation des risques et compte 271 collaborateurs motivés par la satisfaction de leurs clients qui exercent leurs métiers avec le plus haut degré de professionnalisme. Grâce à ses compétences reconnues, qui lui assurent profitabilité et pérennité, CCR répond ainsi aux exigences de sa mission et aux attentes de son actionnaire.



CCR

EN 2016



Fidèle à ses missions, CCR a continué en 2016 à enrichir le service apporté à la collectivité en matière de réassurances publiques et d'expertise sur les risques extrêmes, et a poursuivi le repositionnement de ses activités concurrentielles de marché pour une meilleure rentabilité.

2016 restera pour CCR une année décisive avec la filialisation des activités de réassurance de marché, la conclusion d'une nouvelle convention avec l'État pour l'exercice des missions publiques et la validation du régime Cat Nat par les autorités de la concurrence européennes.

« En 2016,
nous avons
défendu
avec succès
la spécificité
de notre modèle
devant
les autorités
européennes. »



UNE ANNÉE DE TRANSFORMATION

PIERRE BLAYAU, Président

L'année 2016 a été une année de transformations pour CCR avec la réécriture de la convention qui nous lie à l'État et la filialisation de nos activités de réassurance de marché. Deux évolutions majeures qui marquent l'entrée de CCR dans l'ère de la transparence. Chacun pourra désormais juger de notre action dans le domaine des réassurances publiques à l'aune des missions et obligations définies par la nouvelle convention ; de même que chacun pourra juger de nos performances économiques en réassurance de marché à la lecture des comptes de CCR Re. La confirmation par les autorités de la concurrence européennes de la conformité du régime d'indemnisation des catastrophes naturelles, ainsi que du modèle CCR qui en constitue le cœur, a par ailleurs conforté la pérennité des schémas de réassurances publiques opérés par CCR avec la garantie d'État ainsi que la légitimité de CCR à développer parallèlement des activités de réassurance traditionnelle en France et à l'étranger.

Au plan opérationnel, CCR a été très sollicité en 2016 par une sinistralité naturelle particulièrement nourrie. Les inondations de mai-juin en France, deuxième plus gros sinistre pour le régime Cat Nat, en ont rappelé toute l'utilité, tandis que CCR Re a fait face à de nombreuses catastrophes telles que l'incendie de Fort McMurray et le tremblement de terre de Taiwan. Ces sinistres n'ont aucunement entamé la solidité financière de CCR et le dynamisme du groupe dans chacun de ces deux métiers reste intact avec, en particulier, une avance de CCR Re sur son plan d'affaires prévisionnel.

Aujourd'hui, après deux années de transformation, CCR démarre son nouveau plan stratégique. Dans un environnement qui va rester difficile, nous allons continuer à nous adapter et nous moderniser. Notre expertise en matière de réassurance publique est reconnue : nous allons encore la renforcer au service de la collectivité pour aller bien au-delà de la simple couverture financière des risques. La création de CCR Re est un nouveau départ pour la réassurance de marché après 70 ans d'exercice avec des exigences renouvelées en termes de rentabilité du capital et de service rendu aux cédantes. Notre feuille de route, pour 2017 et les années à venir, est toute tracée.



Modélisation
de l'aléa et
des dommages
assurés



Plus de

2000

communes reconnues
en état de catastrophe
naturelle (du 25 mai
au 8 juin 2016)

1,2 MD€

c'est l'estimation du coût
pour le marché de l'assurance
consécutif aux inondations
qui ont touché la moitié nord
de la France

10 à 20 MD€

c'est le coût assuré que pourrait
atteindre un événement semblable
à celui de la crue de 1910



LES EXPERTS CCR



« UN ÉVÉNEMENT MAJEUR MAIS BIEN EN DEÇÀ D'AUTRES SCÉNARIOS ENVISAGEABLES. »

« Tous périls confondus, ces crues sont le deuxième événement le plus coûteux pour le marché de l'assurance française, après la sécheresse de 2003, depuis la création du régime Cat Nat en 1982. Il s'agit ainsi de l'inondation la plus importante à laquelle le régime a eu à faire face. En incluant les orages du Nord et de l'Est, plus de 2 000 communes ont été reconnues en état de catastrophe naturelle sur la période allant du 25 mai au 8 juin 2016 et CCR estime que le coût marché de ces événements sera de l'ordre de 1,2 milliard d'euros.

Bien qu'important, ce coût ne remet pas en cause l'équilibre du système Cat Nat qui peut faire face à un sinistre unitaire de 5,7 milliards d'euros grâce aux seules ressources de CCR et du marché. Selon les études réalisées dans le cadre de Sequana, un événement semblable à celui de la crue de 1910 pourrait atteindre un coût de 10 à 20 milliards d'euros à la charge du régime Cat Nat selon les scénarios. Selon l'OCDE, le montant global des dommages économiques pourrait quant à lui atteindre 40 milliards d'euros. »

THIERRY COHIGNAC, Directeur du Département
Études Techniques Réassurances Publiques

Inondations de la moitié nord de la France (mai-juin 2016)

En mai et juin 2016, des précipitations record sur le Centre et en Ile-de-France déclenchent une crue de la Seine et de ses affluents. Le Loing dépasse de 38 centimètres sa crue de 1910, atteignant un niveau de 4,63 mètres. Des niveaux exceptionnels sont également enregistrés pour d'autres affluents de la Seine : ils provoquent des dommages très importants dans les communes de Montargis, Nemours, Gif-sur-Yvette, Longjumeau et Melun. Quant à la Seine, elle dépasse pour la 37^e fois depuis 1649 le seuil de crue majeure de 6 mètres avec 6,10 mètres relevés au pont d'Austerlitz.

LES EXPERTS CCR



« LA FRAGILITÉ DES SOCIÉTÉS HIGH-TECH. »

« Ce "Southern Taiwan Earthquake" aurait pu n'avoir que des conséquences bénignes. Les dommages assurés se sont pourtant révélés considérables, avec un montant proche de 770 millions de dollars américains. Cet événement a mis au jour la fragilité de l'industrie « high-tech » : 90 % des dommages assurés proviennent d'une dizaine de sociétés de haute technologie, concentrées dans une zone industrielle dont l'activité a été stoppée net. Fragiles, les machines de production de puces électroniques et d'écrans plasma ont dû être remplacées ou recalibrées et une perte d'exploitation importante est venue s'ajouter aux dommages matériels. Concernant les risques individuels, seules 148 polices d'assurance habitations ont été touchées. Pour CCR, ce tremblement de terre représente un sinistre de 11 millions d'euros qui ont été réglés rapidement aux cédantes. Le régulateur a réagi rapidement, provoquant une hausse des taux d'assurance pour l'industrie de l'électronique, tandis que les compagnies locales plaçaient sur le marché international de la réassurance facultative la majeure partie de leurs expositions. »

JEAN-MARIE DOUCHIN,
Directeur de Marché Traités Asie-Afrique



Yunlin, sud de Taiwan (février 2016)

Le 6 février 2016 vers 4 h00 du matin un tremblement de terre de magnitude 6,4 sur l'échelle de Richter se produit dans le sud de Taiwan à proximité de Tainan, la sixième ville du pays. Si la forte secousse n'est ressentie que dans un périmètre limité aux villes de Kaoshiung et Tainan, elle cause la mort de 117 personnes dont 115 dans un seul et même immeuble de 17 étages qui s'est effondré. Située sur la ceinture de feu du Pacifique, l'île de Taiwan est sujette à de fréquents séismes.

LES EXPERTS CCR



« DES LEÇONS À RETENIR. »

« Le Canada ayant subi un nombre accru d'événements climatiques importants ces dernières années, les compagnies d'assurances savent maintenant y répondre de façon rapide et efficace. L'incendie de Fort McMurray l'a montré. Bien sûr, il y a des leçons à retenir pour l'industrie de l'assurance, les villes et les assurés. Il faudra des années pour tout reconstruire, et certains assurés arrivent à épuisement de leurs frais de relogement. Le problème des montants d'assurance insuffisants est de nouveau d'actualité. Les villes doivent investir dans la prévention et les assurés doivent apprendre à rendre leurs maisons plus résistantes au feu. Acteur important du marché de la réassurance au Canada, CCR Re va payer une portion de ce sinistre important, moindre toutefois que ne le laisserait supposer sa part de marché. »

PIERRE DIONNE, Senior Vice-President and Chief Agent

Fort McMurray, Canada (mai 2016)

Le 1^{er} mai 2016, un feu de forêt se déclare au sud-ouest de la ville de Fort McMurray, dans la province d'Alberta, au Canada. Attisé par des vents violents, des températures très élevées pour la saison et un hiver sec, il prend rapidement de l'ampleur. Le 3 mai, il franchit la rivière Athabasca, pourtant large d'un demi kilomètre et entraîne l'évacuation des 88 000 habitants de Fort McMurray, menaçant les sables bitumineux d'Athabasca. Le bilan final fait état de 2 400 maisons et bâtiments détruits. Avec un coût estimé de 3,6 milliards de dollars américains, il devient l'événement le plus dispendieux de l'histoire du Canada et le plus gros sinistre « feu de forêt » du monde.



Colloque ANRN, Marseille (mars 2016)

Les III^e Assises nationales des risques naturels ont eu lieu à Marseille en mars 2016. Organisée par le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, cette rencontre rassemble les organismes qui œuvrent dans la connaissance et la prévention des catastrophes naturelles. Durant deux jours, 900 participants ont pu échanger sur un ensemble de problématiques. Partenaire de l'événement, CCR a organisé une conférence autour de l'impact du changement climatique sur le coût des catastrophes naturelles.



CCR fête ses 70 ans au musée d'Orsay (juin 2016)

CCR a soufflé ses 70 bougies en 2016, l'occasion de réunir quelque 300 clients et partenaires pour une réception au musée d'Orsay et de revisiter les grandes étapes de l'histoire de l'entreprise depuis sa création en 1946.



Présentation de CCR Re au marché (septembre 2016)

À la veille des rendez-vous internationaux de la réassurance à Monaco, CCR confirme la filialisation de ses activités de réassurance de marché, transférées à partir du 1^{er} janvier 2017 à une nouvelle entité : CCR Re.



Création de l'IFTRIP, Canberra (octobre 2016)

L'International Forum of Terrorism Risk (Re) Insurance Pools (IFTRIP) a été lancé en octobre 2016 à l'occasion de la Global Terrorism Risk Insurance Conference organisée par l'OCDE à Canberra en Australie. Ce groupement, qui vise à favoriser des liens plus étroits entre les entités d'assurance du terrorisme dans le monde, se réunira pour la première fois à Paris en 2017. CCR, en tant que sponsor de l'événement et membre observateur de l'association, y présentera son expertise.

DES RÉSULTATS 2016 MARQUÉS PAR LES INONDATIONS EN FRANCE

BERTRAND LABILLOY, Directeur Général

Comment caractériseriez-vous l'activité de CCR en 2016 ?

CCR a réalisé une belle année 2016 au plan commercial. Notre chiffre d'affaires en réassurance de marché a augmenté de 5,8 % à 443 millions d'euros. Cette croissance de l'activité, dans un marché global qui était orienté à la baisse, ne s'est pas faite au prix d'un relâchement de la discipline de souscription mais est le fruit d'un gros travail d'assainissement et de réorientation du portefeuille opéré depuis quelques années. En particulier, nous avons rééquilibré le *business mix* au profit de la réassurance vie, segment qui représente l'essentiel de la croissance nette. Au total, le chiffre d'affaires du groupe CCR est en hausse de 2,2 % à 1 315 millions d'euros du fait d'une stabilité du chiffre d'affaires des réassurances publiques par rapport à 2015 à 872 millions d'euros.

L'année 2016 a été marquée par d'importantes catastrophes en France et ailleurs dans le monde.

Quel en a été l'impact pour CCR ?

En France, les inondations de fin mai – début juin 2016 ont occasionné pour près de 1,2 milliard d'euros de dégâts dans le Centre, le Bassin parisien, le nord et l'est de la France. La charge résultante pour CCR est de 623 millions d'euros, ce qui représente le deuxième plus gros sinistre – le plus gros évènement inondation – enregistré au titre du schéma de réassurance Cat Nat depuis 1982. L'impact sur le résultat de souscription de CCR a néanmoins été en grande partie amorti grâce à une reprise de 165 millions d'euros sur les provisions pour égalisations constituées dans le passé lors des années de faible sinistralité. En dehors de France, CCR a également fait face à une accumulation de catastrophes naturelles dont l'incendie de Fort McMurray pour 9 millions d'euros et le séisme à Taiwan pour 11 millions d'euros. L'impact sur les résultats 2016 de la réassurance de marché est significatif, mais n'induit toutefois pas de baisse des résultats par rapport à l'exercice 2015 car ce dernier avait donné lieu à un rechargement exceptionnel des provisions

>

«CCR a réalisé
une belle année 2016.
La croissance de
l'activité est le fruit
d'un gros travail
d'assainissement
et de réorientation
du portefeuille opéré
depuis quelques
années.»



- > pour un montant comparable. Pour le reste, CCR Re récolte les premiers fruits de la politique de souscription restrictive et rééquilibrée mise en place de sorte que le résultat de souscription de la réassurance de marché s'améliore significativement par rapport à 2015.

Dans un contexte de marché financier compliqué, quels ont été les résultats de votre politique d'investissement ?

Les placements consolidés du groupe CCR, financiers et immobiliers, s'élevaient à fin 2016 à près de 10 milliards d'euros. Le résultat financier réalisé en 2016 est stable par rapport à 2015, à 174 millions d'euros. Il est composé de produits financiers courants à hauteur de 121 millions d'euros et de plus-values, notamment immobilières, pour 58 millions d'euros. Le rendement global du portefeuille s'est ainsi élevé à 1,9 %, un taux à évaluer à l'aune de la durée globale du portefeuille qui est très courte, ainsi qu'au profil prudent du portefeuille d'actifs.

Quelles conséquences tirez-vous de la faiblesse persistante des prix de la réassurance et des taux d'intérêt ?

Comme dans tout bas de cycle, la priorité n'est pas de charger le bilan de risques mal rémunérés, mais d'améliorer la qualité de service pour ne pas se laisser entraîner dans la spirale déflationniste et d'accroître l'efficacité des processus de gestion interne afin de réduire le point mort. C'est ce que nous avons fait ces deux dernières années avec des premiers résultats tangibles puisqu'en 2016 les frais de gestion interne sont globalement restés stables à près

«En 2017, CCR poursuivra la modernisation de la gestion des réassurances et des fonds publics.»

de 5,25 % des primes au niveau consolidé. Retraités des dépenses exceptionnelles engagées pour la création de CCR Re, les frais de gestion interne ont même baissé en montant absolu.

Au final, 2016 a-t-elle été une bonne année pour CCR ?

Au global, le résultat net consolidé du groupe CCR ressort à 141 millions d'euros, en léger retrait par rapport au budget. Ce résultat obtenu malgré la forte sinistralité enregistrée montre la robustesse du modèle économique de CCR. De fait, CCR reste capable de couvrir une catastrophe naturelle d'un coût supérieur à 5,7 milliards d'euros à l'échelle du marché sans faire appel à la garantie de l'État et il a continué à renforcer ses réserves dédiées au risque terrorisme et aux risques exceptionnels.

Quelles sont les perspectives pour 2017 ?

En 2017, CCR poursuivra la modernisation de la gestion des réassurances et des fonds publics à la suite de la réécriture de la convention qui le lie à l'État tout en contribuant aux réflexions de place sur l'évolution du régime GAREAT et du régime Cat Nat. Du côté de CCR Re, nous poursuivrons la réorientation de la politique de souscription et de la politique d'investissement pour optimiser notre rentabilité rapportée aux risques, ainsi que les travaux de modernisation de l'outil CCR Re pour être prêt à tirer parti du prochain retournement du marché de la réassurance.

RÉASSURANCE PUBLIQUE : UNE ANNÉE DE FORTE SINISTRALITÉ NATURELLE

L'année 2016 n'a pas connu d'évolutions structurelles des schémas de réassurance publique proposés par CCR, qu'il s'agisse de celui concernant la couverture des risques de catastrophes naturelles ou de celui visant celle des dommages causés par les actes de terrorisme (qui sera revu en 2018) ou enfin de la réassurance des risques exceptionnels liés à un transport.

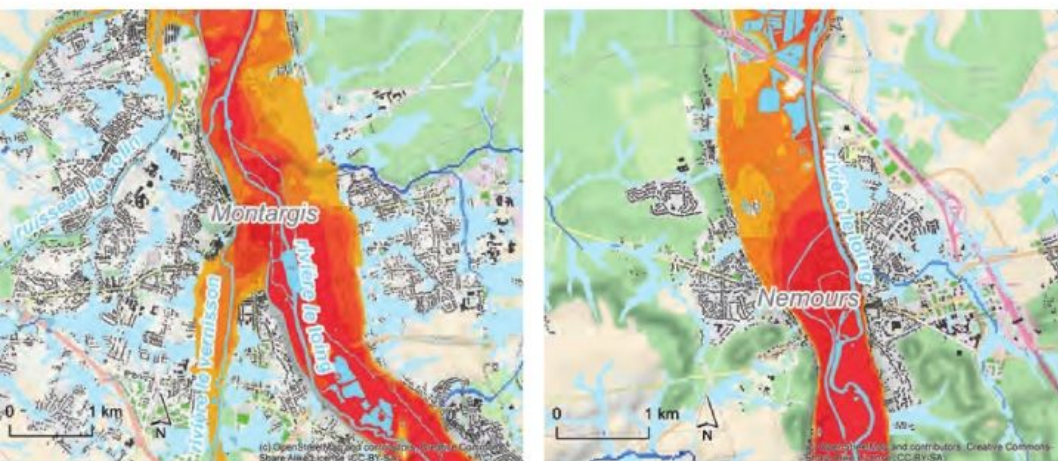
Le renouvellement 2016 a été caractérisé par une stabilité des portefeuilles et du chiffre d'affaires. Ainsi, les chiffres d'affaires 2016 sont de 794,4 millions d'euros pour les catastrophes naturelles, 69,7 millions d'euros pour les risques de terrorisme et de 7,8 millions d'euros pour les risques exceptionnels. En matière de sinistralité catastrophes naturelles, 2016 a vu la survenance de ce qui est, à ce jour, l'inondation la plus coûteuse depuis la création du régime en 1982, à savoir celle ayant affecté les bassins de la Seine et de la Loire en mai et juin. Son coût est aujourd'hui évalué à environ 1 milliard d'euros. De plus, d'autres épisodes d'inondations sont venus s'ajouter à cet événement exceptionnel à la même période dans le Nord, la Normandie, l'Ouest, le Centre, et la Lorraine. Au total, c'est une charge de sinistres « inondations » d'environ 1,2 milliard d'euros pour le régime, dont plus de la moitié sera prise en charge par CCR.

UNE RÉASSURANCE PUBLIQUE LÉGITIMÉE

À cette forte sinistralité « inondations » viendra s'ajouter celle relative aux dommages causés par la sécheresse géotechnique (dommages aux bâtiments) qui n'est pas encore connue mais qui pourrait, elle aussi, être significative puisque

près de 1 400 communes ont demandé la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre de cet événement. 2016 a également été une année durant laquelle la réassurance publique CCR a été légitimée. Déjà reconnue conforme à la Constitution française par le Conseil constitutionnel, la réassurance Cat Nat proposée par CCR a été déclarée compatible avec les règles européennes de la concurrence par la Commission européenne en date du 26 septembre 2016. Cette décision confère au régime Cat Nat et au schéma de réassurance opéré par CCR dans son ensemble une légitimité, tant au niveau français qu'euro péen. Un chantier majeur de cette année a consisté en la préparation d'une nouvelle convention entre l'État et CCR afin de préciser et réaffirmer les missions d'intérêt général confiées par l'État à CCR et les principes d'exercice de ces missions. Les conditions et modalités de l'engagement et de la rémunération des garanties de l'État >

« CCR a développé une expertise reconnue en matière d'analyse et de modélisation des risques. »



Le modèle inondations développé par CCR



- > octroyées à CCR pour certaines activités de réassurance ont également été revues. Ce document rappelle en préambule le rôle confié par l'État à CCR en matière de bonne connaissance et de gestion de risques, au titre duquel de nouvelles missions pourront lui être confiées à l'avenir, et le fait que l'offre de marché ne peut pas toujours permettre d'indemniser les victimes d'événements exceptionnels ou catastrophiques dans les conditions de solidarité nationale recherchées par l'État. Cette convention a pris effet le 1^{er} janvier 2017.

UNE ESTIMATION RAPIDE DU COÛT DES ÉVÉNEMENTS CAT NAT

Pour ce qui concerne les activités d'actuariat et de modélisation, l'année 2016 a également été dense. Une simulation rapide de la crue de la Seine a été effectuée grâce au modèle « inondations » développé par CCR. Elle a permis la communication d'une estimation des dommages assurés dès le lendemain de l'événement le 7 juin. Depuis, cette estimation initiale a été confortée par des sondages auprès des cédantes. D'autres avancées importantes sont à relever en matière de modélisation, notamment des travaux effectués en partenariat avec le BRGM sur l'exposition au risque sismique des risques particuliers et commerces français, ou encore le développement d'un modèle d'estimation

des dommages climatiques aux récoltes pour la plupart des cultures en France métropolitaine (voir page 29). Les services aux cédantes ont également été améliorés avec la mise en ligne sur Ceres, outil destiné aux clients de CCR, de données leur permettant d'analyser leur exposition au risque de submersion marine.

Dans un souci de rationaliser la souscription des réassurances publiques et d'améliorer le service aux clients, le département « Souscription Catastrophes Naturelles » et le département « Souscription Autres Réassurances Publiques » (qui avait en charge les risques de terrorisme et les risques exceptionnels) ont été regroupés. L'objectif est de dégager des synergies et d'orienter la souscription en priorité vers les cédantes plutôt que vers la branche. Cette nouvelle organisation est opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2017.

Le département des Fonds Publics a lui aussi été particulièrement mobilisé par la finalisation de la mise en place du Fonds de garantie des dommages consécutifs à des actes de prévention, de diagnostic ou de soins (FAPDS), qui a vu la première réunion de son Conseil de gestion, et, surtout, par l'élaboration d'une convention entre le Fonds et l'ONIAM (Office national d'indemnisation des accidents médicaux) pour la gestion des dossiers sinistres.



« CONCEVOIR DES GARANTIES SOLIDES ET PÉRENNES. »

« Les couvertures de réassurance élaborées par CCR dans le cadre de ses missions publiques doivent conférer aux entreprises d'assurance qui les contractent une garantie solide et pérenne. Pour les concevoir, nos équipes s'appuient sur les pratiques et techniques usuelles en matière de réassurance. Ainsi, ces couvertures sont régulièrement revues pour

s'adapter aux évolutions en matière de sinistralité ou dans le domaine législatif. Elles prévoient surtout des mécanismes qui évitent un transfert trop important des risques vers l'État, tout en permettant une large mutualisation. »

PATRICK BIDAN, Directeur des Réassurances des Fonds publics



« ALLER AU-DELÀ DES DISPOSITIFS EXISTANTS. »

« Le rôle de CCR, en tant que risk manager public, est aussi d'aller au-delà des dispositifs existants, en utilisant les données collectées, les outils mis en place et surtout l'expertise acquise par ses équipes. Nous apportons ainsi une contribution utile aux réflexions de place sur

la couverture des risques extrêmes et mettons au service des pouvoirs publics notre savoir-faire et notre connaissance des solutions de réassurance qui sont pratiquées dans d'autres pays. »

ANTOINE QUANTIN, Directeur Adjoint des Réassurances et des Fonds Publics

RÉASSURANCE DE MARCHÉ : UNE ANNÉE CHARNIÈRE

Pour l'activité réassurance de marché, 2016 a été une année marquée par la création de CCR Re, nouvelle compagnie dédiée à ce portefeuille et une recrudescence des grands sinistres.

Les équipes ont bien entendu été très mobilisées en 2016 par l'élaboration d'un business plan 2017-2020 prudent et réaliste pour la future filiale puis par la mise en œuvre du transfert de portefeuille de CCR à CCR Re en lien avec les cédantes. Tout cela en continuant d'assurer la gestion des affaires courantes ! Le projet, qui a reçu un excellent accueil du marché, conforté par l'accord de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et par la validation de la commission de Bruxelles, a abouti, dans des délais serrés, à la création d'une entité opérationnelle au 1^{er} janvier 2017.

LE RETOUR DES GRANDS SINISTRES

Si 2014 et 2015 avaient été des années relativement épargnées par les grands sinistres, 2016 est revenue dans la moyenne des 10 dernières années. Ce qui est frappant, c'est l'absence de corrélation entre l'importance des pertes en vies humaines et des dommages économiques, d'une part et les dommages indemnisés par l'industrie de l'assurance et de la réassurance, d'autre part. Ainsi, alors que 2015 avait été très meurtrière avec près de 20 000 décès pour 198 événements Cat enregistrés (Sigma - Suisse Re), 2016, avec 327 événements Cat, n'a enregistré « que » 11 000 décès au titre de ces événements. Pour autant les dommages assurés sont évalués à 54 milliards de dollars américains contre 38 milliards en 2015, ce qui a impacté l'industrie de la réassurance.

Dans le détail, on relève la survenance en octobre de l'ouragan Matthew évalué à 12 milliards de dollars américains de dommages économiques dont 4 milliards de dollars assurés. Certainement plus médiatique, le tremblement de terre du Japon du 16 avril est évalué entre 25 et 30 milliards de dollars américains de dommages économiques pour des dommages assurés estimés à 4,9 milliards de dollars américains, il s'agit du plus important en termes de dommages assurés. La conflagration incendie qui s'est déchaînée au Canada sous le nom de « Fort McMurray », pour un coût économique estimé à 3,95 milliards de dollars américains et un coût assuré à 2,8 milliards de dollars américains a été l'événement le plus spectaculaire. Si les sinistres survenus aux États-Unis ou en Nouvelle-Zélande ont été sans effet sur CCR, il n'en a pas été de même du tremblement de terre survenu à Taiwan qui, avec 11 millions d'euros, a été l'événement Cat le plus important au cours de cet exercice. Malgré le coût relativement modeste de ce sinistre, la faible conservation

des compagnies du marché a eu pour effet de transférer l'essentiel de la charge sinistre auprès des réassureurs.

« CCR Re entend poursuivre en 2017 sur la voie déjà tracée, conjuguant équilibre global d'un portefeuille plus diversifié et maîtrise des risques avec des partenaires de long terme. »



« 2016, DANS LA MOYENNE DES 10 DERNIÈRES ANNÉES. »

« En matière de souscription, dans un marché où les marges des réassureurs sont sous pression, CCR s'est attaché en 2016 à faire évoluer son business model. La société a entrepris de modifier graduellement l'équilibre de son portefeuille en augmentant le poids

des branches Vie et Spécialités au détriment des branches Auto et Incendie proportionnel. Elle a également élargi sa base géographique pour les affaires volatiles comme le Property Cat, l'Agro, le Terrorisme et le Crédit. »

PATRICK DELALLEAU,
Directeur Souscription Global



« UN ACCUEIL TRÈS FAVORABLE À CCR RE. »

« La surcapacité du marché, et donc des prix bas dans un contexte de produits de taux sur actifs investis en baisse, ne constituait pas un environnement favorable à la naissance de CCR Re. Nous nous sommes donc attachés à définir un business plan sur la période 2017-2020 qui puisse, vu son sérieux et la prudence des hypothèses retenues, recevoir l'approbation des autorités de contrôle et permettre une validation de notre projet

d'entreprise. La notation des agences de rating était en effet essentielle pour maintenir et développer notre portefeuille. À l'exception de difficultés ponctuelles en Auto en Grande-Bretagne, l'accueil a été très favorable et un volume considérable d'affaires nouvelles a d'emblée été proposé aux équipes de la nouvelle filiale. »

HERVÉ NESSI,
Directeur Souscription Marchés



POLITIQUE D'INVESTISSEMENT : CAP MAINTENU DANS UN CONTEXTE CHAHUTÉ

PIERRE COUMES, Directeur
des Investissements Financiers

2016 devait être l'année de tous les dangers, cela a-t-il été le cas ?

Si l'année financière 2016 a plutôt été un bon millésime au regard de la performance enregistrée sur les actifs financiers, les nerfs des investisseurs ont en effet été mis à rude épreuve. Avec le Brexit fin juin puis l'élection du candidat conservateur à la présidence des États-Unis début novembre, les anticipations de marché ont été systématiquement prises à contre-pied. S'ils n'ont pas provoqué une orientation durablement baissière des prix des actifs ou d'augmentation persistante de l'aversion au risque, ces événements ont suscité une grande nervosité sur les marchés. Sur le plan économique, la nette amélioration des anticipations d'activité dans l'industrie et les services, dans l'ensemble des grandes zones économiques du monde, s'est traduite en novembre et décembre par une embellie sur les marchés d'actions. Dans le même temps, les pays développés enregistraient un rebond de l'inflation, en liaison

avec la remontée du prix du pétrole et du prix des matières premières. Ces évolutions ont provoqué des tensions sur les taux à long terme, avec un impact positif sur les valeurs bancaires.

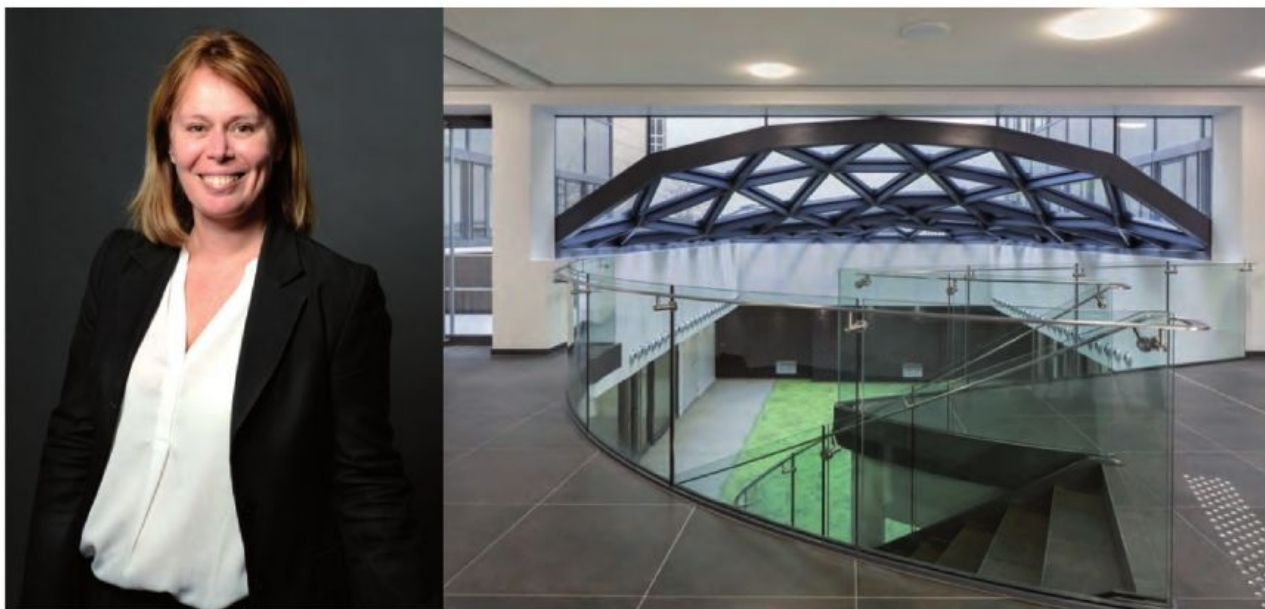
Quels ont été les choix d'investissement de CCR dans ce contexte chahuté ?

CCR a conservé une approche prudente de ses investissements obligataires renforçant l'exposition détenue dans des fonds obligataires flexibles plus aptes à affronter une remontée des taux d'intérêt. En matière de risque crédit, nous avons privilégié les sociétés industrielles et commerciales, ainsi que les banques, par rapport aux émetteurs supranationaux, souverains et publics. La diversification vers les obligations à haut rendement a été renforcée et les investissements en prêts ont été poursuivis, avec toutefois un ralentissement par rapport aux années précédentes dans le domaine des prêts corporate, en raison de l'évolution des conditions de marché.

Sur un plan structurel, le déploiement d'une couverture du portefeuille actions nous a permis d'améliorer notre dispositif de pilotage de la volatilité de ce dernier en fonction de l'évolution des anticipations et de la perception du risque.

Cette approche prudente reste de mise ?

D'une manière générale, nous accordons une très grande attention au niveau des risques dans les portefeuilles d'actifs. Un poids significatif de fonds flexibles est alloué au sein des portefeuilles afin de se protéger contre les amples mouvements de marché qui pourraient advenir en cas de changement radical des anticipations. Cette stratégie réduit un peu la rentabilité des portefeuilles, mais nous permet de conserver un niveau de risque stable quelles que soient les configurations de marché.



KARINE ROBIDOU,
Responsable de l'Immobilier

Le marché de l'investissement immobilier en 2016 a continué à drainer des volumes significatifs de capitaux

tant domestiques qu'internationaux toutes classes d'actifs confondues. La baisse des taux obligataires et des taux d'intérêt crée un environnement concurrentiel fort pour l'immobilier d'entreprise et de raréfaction des produits dits Core. Face à ce contexte difficile de placement des fonds et afin de maintenir un portefeuille équilibré et diversifié, nous avons poursuivi le choix d'une gestion dynamique et innovante des actifs immobiliers visant à optimiser le couple rendement/risque tout en privilégiant exclusivement des actifs sécurisés.

CCR a ainsi innové en 2016 en initiant une opération d'échange avec une foncière immobilière cotée. 9 500 m² de bureaux à restructurer ont été cédés pour être immédiatement

réinvestis dans un immeuble à usage principal de bureaux comportant des commerces de premier plan et quelques appartements.

Cette opération a permis à CCR de sortir un actif risqué de son portefeuille et de diversifier ce dernier par l'acquisition d'un actif situé dans une zone géographique nouvelle pour CCR et très prisée (Paris 2^e).

En parallèle, la revue des actifs a conduit à retenir des options d'arbitrages immédiats. C'est ainsi que nous avons cédé un actif résidentiel Core qui pouvait difficilement être restructuré et recevant peu d'intérêt à la location. Cet actif a pu être cédé dans de très bonnes conditions économiques. Les fonds ont été immédiatement réemployés dans un OPPCI détenant un portefeuille d'hôtels Core situés en France et en Allemagne offrant un rendement supérieur et une distribution immédiate.

Ces opérations ont permis d'équilibrer le portefeuille immobilier détenu en direct qui se compose désormais de 51 % d'actifs résidentiels et 49 % d'actifs tertiaires.

Notre démarche s'est matérialisée aussi dans l'exigence de la création de valeur. Une attention particulière, lors de la réhabilitation de nos immeubles, a été portée aux aspects architecturaux, aux performances environnementales, à la flexibilité actuelle et future des bâtiments, à la prise en compte des modes de travail émergents.

Nous avons ainsi mené un programme de restructuration complète des 4 200 m² de notre ancien siège social situé en plein cœur du Quartier Central des Affaires (QCA).

Cet immeuble certifié « BREEAM very good » a été entièrement loué dès sa livraison à un acteur majeur du coworking avec un bail long sécurisé. CCR envisage de poursuivre l'augmentation de l'allocation de son portefeuille immobilier et la restructuration de ses immeubles avec une attention particulière au respect de l'environnement.

CCR a concrétisé cet engagement en signant en janvier 2016 la charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés du Plan Bâtiment Durable.

Chiffres 2016
en millions d'euros

1315

Primes brutes émises

9948

actifs gérés dont
1 095 plus-values latentes

89,9%

Ratio combiné Non-Vie
dont ratio de coût
4,6%

1,9%

Rendement net
des actifs

295

Résultat courant
avant impôt

141

Résultat net

3042

Provisions
pour égalisation

2300

Capitaux propres
(après dividende)

AA

(Perspective stable)
Standard & Poor's

A+

(Perspective stable)
A.M. BEST

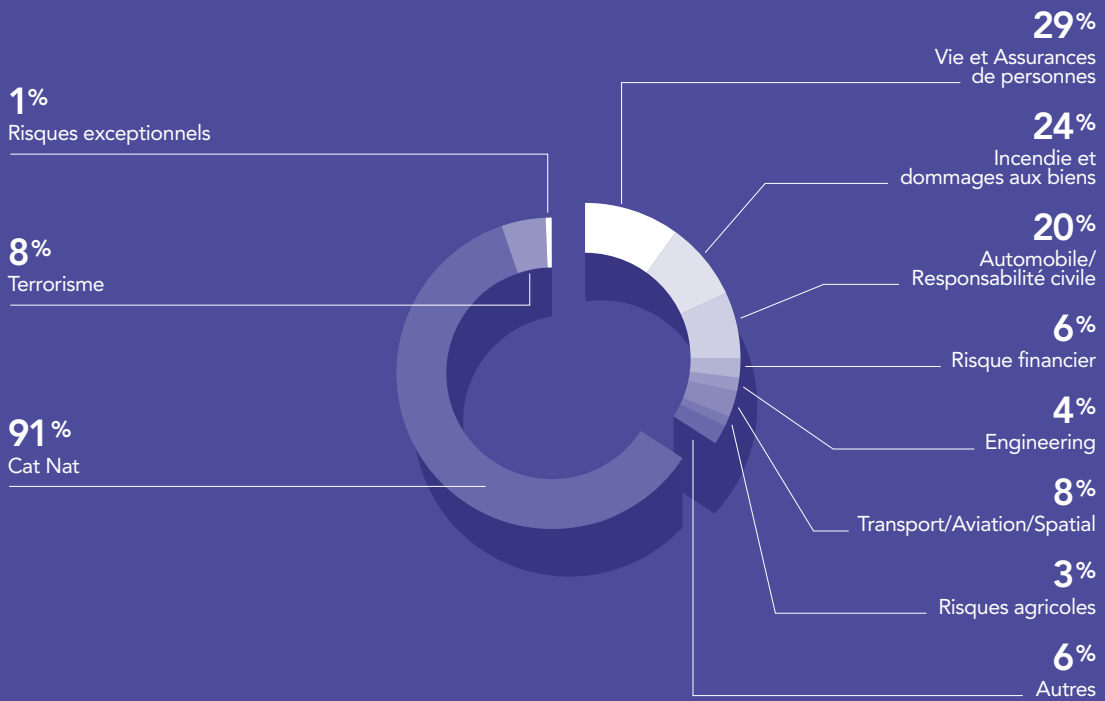
RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

66%

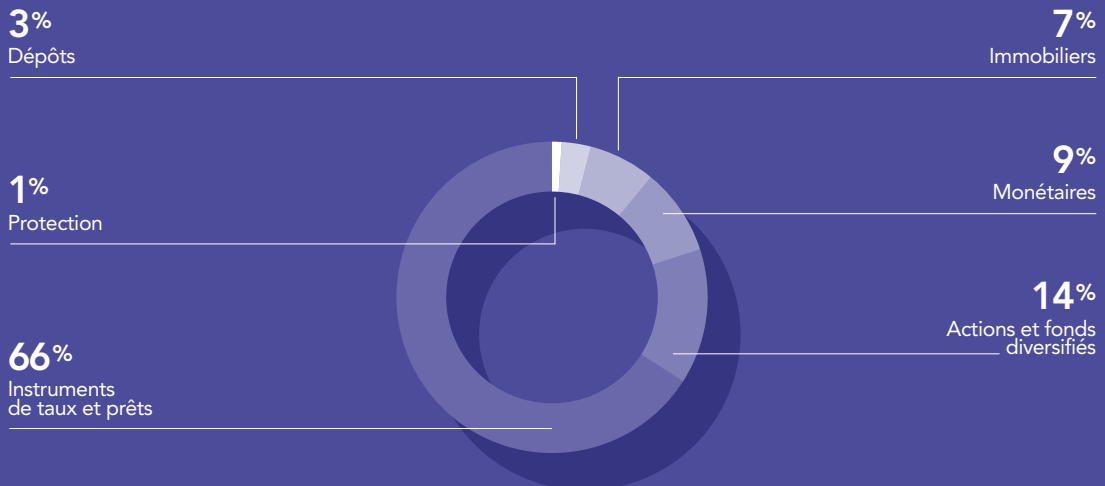
Réassurances publiques

34%

Réassurances de marché



STRUCTURE DES PLACEMENTS





CCR

RÉASSUREUR PUBLIC



À la fois métier historique et mission d'intérêt général, la réassurance publique est au cœur du savoir-faire de CCR. Grâce à une connaissance fine des risques construite au fil des années à partir du terrain, les experts de CCR font bénéficier clients et pouvoirs publics d'analyses et de projections de grande qualité.

Entreprise détenue à 100 % par l'État, CCR propose, avec la garantie de l'État, une mission essentielle : celle de réassurer les risques de catastrophes naturelles (dans le cadre du régime d'indemnisation Cat Nat spécifique à la France), les risques d'attentat et ceux d'actes de terrorisme et enfin les risques exceptionnels liés à un transport. Outre ces solutions de réassurance pérennes, CCR propose des solutions de réassurance temporaires en cas de besoin. CCR a ainsi réassuré le risque de crédit au moment de la crise financière de 2008 afin de pallier un défaut de marché qui pénalisait les PME et PMI dans leur activité commerciale. Par ailleurs, CCR est le risk manager de l'État, collectant pour son compte de nombreuses données sur les risques extrêmes et les biens assurés, modélisant ces mêmes risques et partageant ces connaissances avec les pouvoirs publics et le marché pour une meilleure prévention des risques. Enfin, CCR est également chargé de la gestion comptable et financière de fonds publics pour le compte de l'État.



RÉASSURANCE CAT NAT : UN MODÈLE ROBUSTE



L'indemnisation
des catastrophes
naturelles en France



Bilan Cat Nat
1982-2016

La France fait partie des rares pays européens à s'être dotée d'un dispositif garantissant aux particuliers, aux entreprises, et aux collectivités territoriales, une indemnisation satisfaisante des dommages matériels causés par un phénomène naturel pour un prix abordable.

La loi du 13 juillet 1982 a instauré un régime spécifique d'indemnisation, sous une forme de partenariat public-privé, pour pallier une carence de couverture des risques naturels, jusque-là très peu assurés. Dans le cadre de ce régime légal, CCR est habilité à délivrer aux assureurs qui en font la demande, une couverture de réassurance illimitée pour les risques de catastrophes naturelles en France. Cette réassurance publique, qui bénéficie de la garantie de l'État, apporte une garantie de solvabilité au dispositif.

20€ c'est le coût annuel moyen de la couverture contre les catastrophes naturelles pour un particulier

90 M* de risques couverts en France pour près de 1,6 Mds d'euros de primes perçues

14 000 MD€*
Valeurs assurées non-Auto

Environ **200 MD€***
Valeurs assurées Auto

* Chiffres 2014

UN FACTEUR DE RÉSILIENCE ET DE PROTECTION DES FINANCES PUBLIQUES

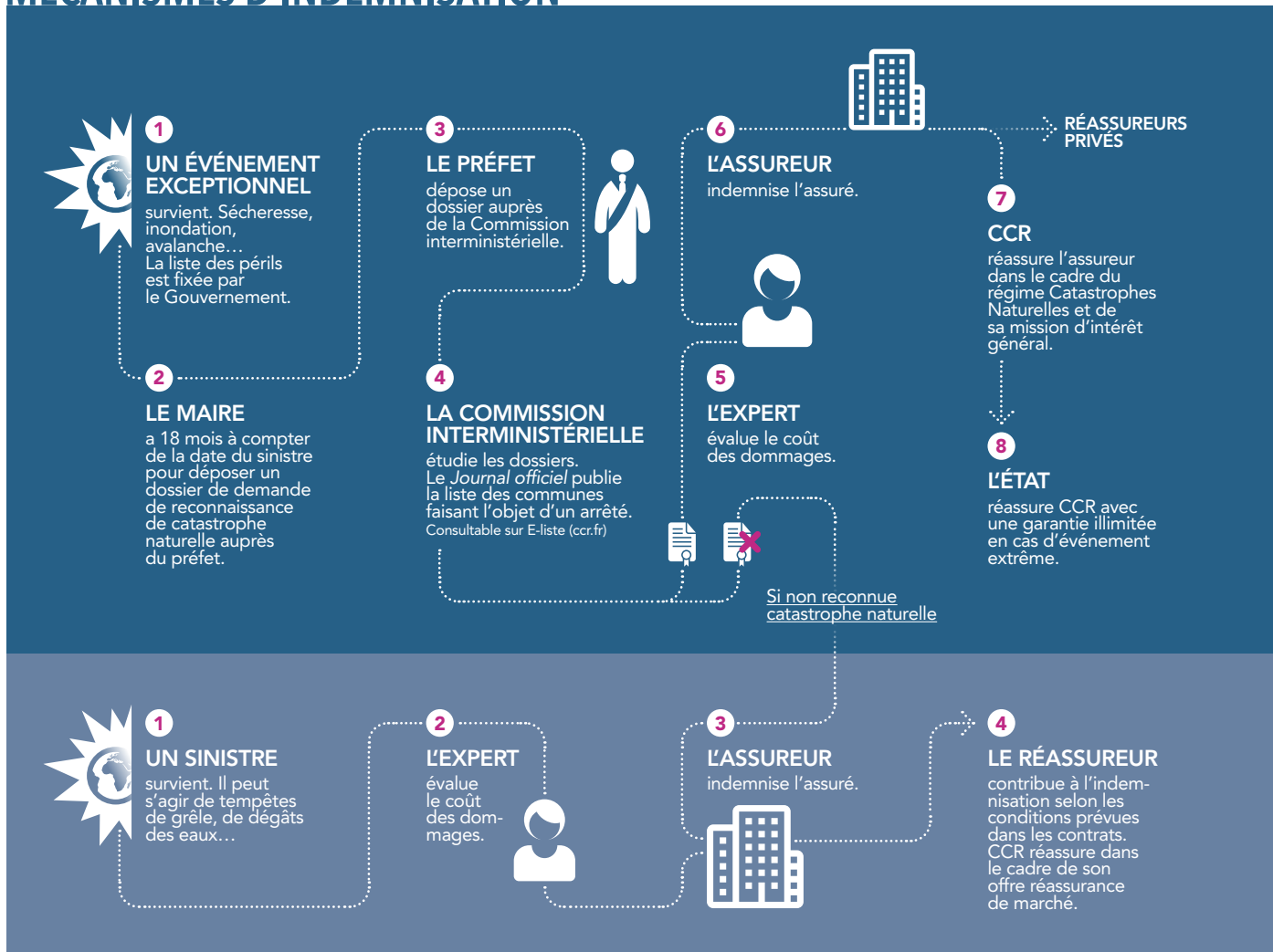
Depuis sa création en 1982, le régime a permis de faire face à un grand nombre de catastrophes naturelles extrêmement coûteuses. À chaque événement, les territoires touchés ont pu se relever grâce à une indemnisation rapide qui couvre la plupart des dommages subis par les ménages et les entreprises. CCR, grâce à la gestion avisée de ses réserves, peut aujourd'hui faire face à un sinistre marché de plus de 5,7 milliards d'euros sans intervention financière de l'État.

UN ÉLÉMENT DE SOLIDARITÉ NATIONALE

Le régime Cat Nat permet à tous les ménages, les entreprises et les collectivités territoriales de s'assurer contre les risques de catastrophe naturelle pour un prix raisonnable quelle que soit leur exposition à ces risques. Pour ce faire, le régime s'appuie sur une large mutualisation caractérisée par des taux de prime uniques fixés par l'État. Ainsi chaque citoyen français disposant d'un contrat d'assurance habitation paye en moyenne 20€ chaque année pour être couvert contre les catastrophes naturelles. La réassurance fournie par CCR, pour sa part, réalise une mutualisation au niveau des portefeuilles d'assurance, dont l'exposition est très variable, puisque liée à la nature des biens assurés et à leur répartition

MÉCANISMES D'INDEMNISATION

■ Parcours dans le cadre du régime Catastrophes Naturelles
■ Parcours en dehors du régime Catastrophes Naturelles



géographique. La couverture de réassurance de CCR repose donc sur le même principe que la couverture de base à savoir la solidarité nationale.

UN APPORT D'EXPERTISE QUI CONTRIBUE À LA PRÉVENTION DES RISQUES

Avec plus de 30 ans d'expérience en réassurance de Cat Nat, CCR a développé une grande expertise en matière d'aléas naturels et une connaissance très fine de la vulnérabilité des territoires. CCR partage ses travaux avec les assureurs, les collectivités locales et les pouvoirs publics pour les aider à mettre en œuvre des mesures de prévention des risques ou de protection contre les événements naturels extrêmes ou de sensibilisation des populations. CCR gère en outre le fonds Barrièr qui permet de financer ces mesures (voir page 32).

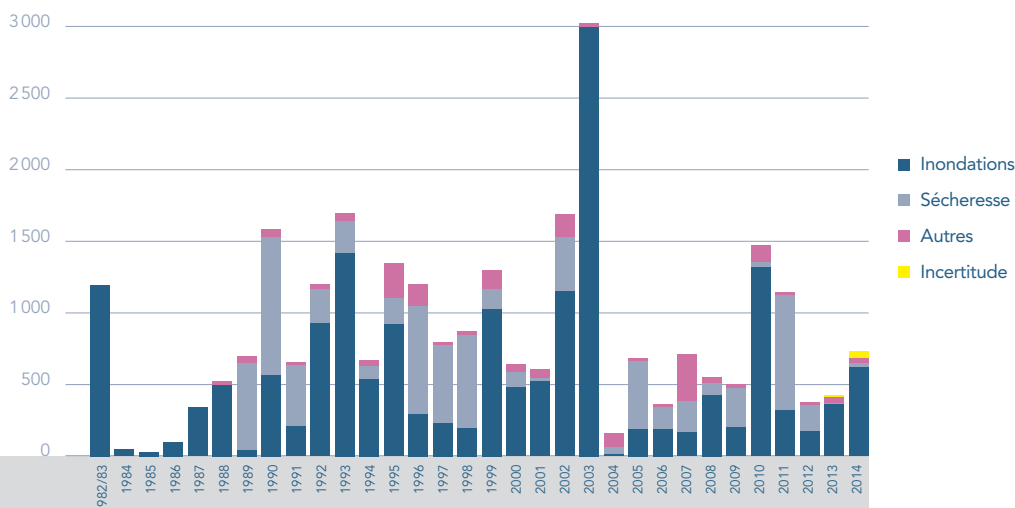
CHEZ NOS VOISINS EUROPÉENS...

Un tiers seulement de la population allemande est assuré contre les inondations.

Moins de 10 % de la population italienne sont assurés contre les tremblements de terre.

Le Royaume-Uni a créé Flood Re en 2016 pour faire face à l'indemnisation des inondations qui touchent leur territoire selon un modèle faisant également appel à la solidarité entre assurés.

FOCUS



LA SINISTRALITÉ À LA CHARGE DU RÉGIME CAT NAT

Sur la période 1989-2014, 25 milliards d'euros ont été indemnisés au titre des Cat Nat, ce qui représente un coût moyen annuel d'environ 1 milliard d'euros. Il y a une très forte variabilité selon les années. 2003 et 2016 sont les années les plus fortement sinistrées avec respectivement les inondations du Rhône et les sinistres consécutifs

à la sécheresse d'une part et les inondations des bassins de la Seine moyenne et de la Loire d'autre part. Ces événements, bien que remarquables, n'ont toutefois pas atteint les scénarios exceptionnels envisageables, dont celui d'une crue centennale de la Seine dont le coût assuré au titre du régime Cat Nat pourrait atteindre entre

10 et 20 milliards d'euros selon les scénarios. Depuis la mise en place du régime, la très grande majorité des communes françaises a été reconnue Cat Nat au moins une fois. Le Sud, le Nord et la côte atlantique sont particulièrement touchés par les inondations alors que l'Île-de-France, l'Ouest et le Sud sont plus impactés par la sécheresse.

FOCUS

LES EFFETS DE LA PRÉVENTION SUR LA SINISTRALITÉ FRANÇAISE

Le régime Cat Nat comprend, outre le dispositif d'indemnisation, un volet relatif à la prévention. Le mécanisme de la modulation de franchise a ainsi favorisé l'essor des plans de prévention des risques (PPR). Un prélèvement de 12 % sur les primes Cat Nat

contribue au financement du Fonds national de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM). Ce dernier permet d'acquérir des biens particulièrement exposés, de cofinancer les plans de prévention des risques (PPR), et des mesures de réduction de la

vulnérabilité. De plus, dans les communes dotées d'un PPR ou d'un plan communal de sauvegarde (PCS), la fréquence de sinistres est significativement inférieure à celle des autres communes.

UNE ÉQUIPE DÉDIÉE À LA CONNAISSANCE DES RISQUES EXTRÊMES



Modélisation
de l'impact
du changement
climatique sur
les dommages
assurés dans
le cadre
du régime
Catastrophes
Naturelles

L'expertise de CCR sur les risques naturels et particulièrement sur la modélisation des catastrophes naturelles s'est encore renforcée cette année.

En 2016, CCR a poursuivi le développement de modèles permettant d'anticiper et de mieux prévenir les conséquences des principaux périls naturels. Initiée en 2014, en partenariat avec les équipes scientifiques du BRGM, la modélisation de l'exposition du territoire métropolitain et ultramarin aux tremblements de terre (de l'aléa sismique aux dommages assurés résidentiels et commerciaux) est désormais complète. Ces travaux ont ainsi permis d'estimer l'impact potentiel de séismes majeurs sur le territoire national en termes de dommages assurés.

ANTICIPER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

CCR a également poursuivi avec Météo France l'étude en cours sur le changement climatique. Ils ont pu enrichir leurs travaux de 400 années de données à climat actuel, 400 années de climat à prospective 2050 selon un scénario optimiste du GIEC et 400 années de climat à prospective 2050 selon un scénario plus pessimiste du GIEC. Ces données, intégrées et analysées par le cluster de calcul de Météo France durant 2 millions d'heures, ont permis à CCR d'alimenter ses modèles d'impact et d'évaluer les conséquences du changement climatique sur les dommages assurés selon différents types de scénarios possibles. En 2017, les simulations porteront sur les dommages liés aux inondations, sécheresses et submersions marines.

Les équipes ont également développé un nouveau modèle de simulation des inondations, profitant notamment d'un modèle numérique de terrain plus précis, à 25m de résolution au lieu de 50m, et de nouvelles courbes d'endommagement calibrées sur les événements les plus récents. Par ailleurs, les modèles élaborés par CCR ont permis d'estimer rapidement les dommages consécutifs aux inondations de mai 2016 sur les bassins de la Seine et de la Loire.

SE PRÉPARER AUX PROBLÉMATIQUES FUTURES

Enfin, CCR a rejoint en 2016 un consortium européen financé par le programme européen pour la recherche et l'innovation (Horizon 2020) chargé de mener à bien un projet sur une problématique émergente : le projet NAIAD. Ce projet, qui va durer 3 ans, vise à évaluer la valeur économique du milieu naturel au regard de la prévention des risques climatiques et à proposer des solutions basées sur la nature pour améliorer l'adaptation et la prévention des catastrophes naturelles. En France, deux sites d'étude seront choisis pour étudier l'impact du milieu naturel sur les crues éclair et la sécheresse.

« Diffusées dans les jours qui ont suivi la crue du bassin de la Seine, les estimations des dommages par CCR ont depuis été confortées par les retours des assureurs sur leurs dommages réels. »

RISQUE TERRORISME, DES DISPOSITIFS À CONSOLIDER

Face à de nouvelles problématiques de couverture du risque terroriste, CCR contribue aux réflexions de place et apporte son expertise en matière de modélisation.

Habilité depuis 1983 à couvrir les dommages aux biens résultant d'actes de terrorisme avec la garantie de l'État français, CCR est en première ligne dans les réflexions en cours sur l'évolution des systèmes de réassurance. Comme nombre d'États européens, la France a souhaité, au nom de la solidarité nationale, combiner ressources privées et publiques pour construire son dispositif indemnitaire. L'État souhaite ainsi renforcer la résilience des citoyens, des acteurs économiques et des institutions face au risque terroriste.

CONSTRUIRE DES RÉPONSES DURABLES

CCR participe, avec la direction du Trésor et les entités professionnelles concernées, aux négociations de place sur ces sujets. À l'écoute des besoins du marché, il s'attache à construire une architecture financièrement équilibrée pour une solution durable répondant aux besoins de l'État. Celui-ci est également partie prenante du dispositif d'indemnisation des dommages corporels, via un fonds public, le FGTI, qui coexiste avec d'autres instruments de prévoyance. Pour ce qui concerne les dommages matériels, CCR a été habilité à proposer une réassurance

publique pour les risques petits et moyens (capitaux inférieurs à 20 millions d'euros) pour tous les assureurs qui le souhaitent et pour les grands risques (capitaux supérieurs à 20 millions d'euros) à travers le GAREAT. Cette réassurance permet ainsi de proposer une couverture illimitée des sinistres.

MODÉLISER DES RISQUES NOUVEAUX

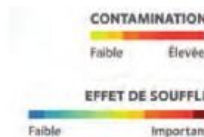
La modélisation apparaît aujourd'hui comme l'un des outils nécessaires pour nourrir la réflexion et estimer les impacts potentiels de ces nouveaux risques. Dans la continuité des travaux entamés depuis 2011, CCR a enrichi en 2016 sa base de données de scénarios NBCR (nucléaires - biologiques - chimiques - radiologiques), qui font partie des scénarios les plus redoutés en matière d'attaques terroristes. Cette base contient 120 scénarios correspondant à plus de 6 000 modélisations de haute résolution (5 à 8 m).

Ces scénarios intègrent des caractéristiques qui peuvent jouer dans les conséquences d'attaques terroristes telles que la vitesse et la direction

« Le contexte géopolitique actuel impose aux États d'assurer la sécurité des citoyens et l'indemnisation des dommages éventuels. »



Le risque de terrorisme en France : Quelles couvertures et quel rôle pour CCR ?



du vent, la pluie, la quantité d'explosifs ou encore la quantité de produits NBCR. Le modèle prend également en compte la structure 3D des bâtiments exposés. En plus des scénarios prédéfinis, des scénarios « à la demande » peuvent être testés sur l'ensemble du marché ou sur le portefeuille d'une cédante. Avec ces travaux et en apportant sa contribution aux discussions en cours sur les dommages corporels et matériels, CCR participe aujourd'hui à l'élaboration d'un dispositif robuste et résilient, capable d'apporter une réponse solide et solidaire aux actes de terrorisme.

« LE RISQUE EST HUMAIN MAIS AUSSI ÉCONOMIQUE. »

« L'émergence de nouvelles formes de terrorisme et la perspective de nouveaux types de risques avec une acuité liée au développement d'une réelle capacité technique des nouvelles nébuleuses terroristes, comme le cyberterrorisme ou le développement d'armes chimiques, ne font que renforcer cette nécessité d'impliquer des acteurs publics et des acteurs privés dans les mécanismes d'indemnisation. Les derniers événements

observés dans le monde démontrent l'importance du risque humain mais aussi celle des impacts économiques indirects tels que la perte d'exploitation, les frais de décontamination, de déblaiement et de carence des fournisseurs, le cyberterrorisme... Ainsi, pour les attentats de novembre à Paris, l'indemnisation des victimes pourrait atteindre 300 millions d'euros*. Les répercussions indirectes sur l'économie du pays

avec l'inactivité forcée de plusieurs quartiers, la baisse de fréquentation dans les restaurants, les lieux publics et les transports sont estimés à environ 2 milliards d'euros**.



LAURENT MONTADOR,
Directeur
Général Adjoint

* Le Monde, « L'indemnisation, une forme de reconnaissance pour les victimes du 13 novembre », édition électronique du 23 janvier 2016.

** Le Figaro, « Les attentats coûteraient deux milliards d'euros à l'économie française », édition électronique du 25 novembre 2015.

GESTION DES FONDS PUBLICS : UNE SOURCE COMPLÉMENTAIRE D'EXPERTISE

CCR est en charge de la gestion comptable et financière de 5 fonds publics pour le compte de l'État.



LE FONDS NATIONAL DE GESTION DES RISQUES EN AGRICULTURE (FNGRA)

Le FNGRA (Fonds national de gestion des risques en agriculture) s'est substitué en 2010 au FNGCA. En 2016 d'importants règlements ont été effectués au titre du FNGRA, dont 101 millions d'euros pour indemniser les dommages causés aux agriculteurs victimes de la sécheresse survenue durant l'été 2015.



LE FONDS DE COMPENSATION DES RISQUES DE L'ASSURANCE DE LA CONSTRUCTION (FCAC)

Le FCAC a poursuivi à hauteur de 3,7 millions d'euros le financement d'actions de développement et d'essor en faveur de la rénovation et de l'efficacité énergétique, avec un objectif de prévention de la sinistralité, autour de trois programmes : Programme d'action pour la qualité de la construction et la transition énergétique (PACTE), Plan transition numérique dans le bâtiment (PTNB) et Plan de recherche et développement amiante visant à lever les freins spécifiques au désamiantage (PRDA).



LE FONDS DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS MAJEURS (FPRNM)

Pour le FPRNM, les financements effectués en matière de prévention des risques naturels se sont élevés à 178 millions d'euros dont 63 millions d'euros pour les Programmes d'action de prévention des inondations (PAPI), 31 millions d'euros pour les acquisitions amiables de biens exposés à un risque naturel menaçant gravement des vies humaines et 27,5 millions d'euros pour des études et travaux de mise en conformité des digues domaniales.



LE FONDS DE GARANTIE DES RISQUES LIÉS À L'ÉPANDAGE AGRICOLE DES BOUES D'ÉPURATION URBAINES OU INDUSTRIELLES (FGRE)

Ce fonds est destiné à indemniser les préjudices subis par les exploitants agricoles et les propriétaires des terres agricoles et forestières dans le cas où ces terres, ayant reçu des épandages de boues d'épuration urbaines ou industrielles, deviendraient totalement ou partiellement impropres à la culture.



LE FONDS DE GARANTIE DES DOMMAGES CONSÉCUTIFS À DES ACTES DE PRÉVENTION, DE DIAGNOSTIC OU DE SOINS DISPENSÉS PAR DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ (FAPDS)

Ce fonds prend en charge, dans des situations strictement encadrées, tout ou partie des indemnisations fixées au titre de la réparation des préjudices subis par les victimes et consécutifs à des actes de prévention, de diagnostic ou de soins engageant la responsabilité civile d'un professionnel de santé exerçant à titre libéral et mentionné à l'article L. 1142-1 du Code de la santé publique.

MODÉLISER LES RISQUES CLIMATIQUES EN AGRICULTURE

CCR, qui développe depuis 2013 une expertise sur la modélisation des risques climatiques en agriculture, a finalisé en 2016 un premier modèle d'estimation des pertes assurées. S'appuyant notamment sur des données de rendements et de prix des cultures du ministère de l'Agriculture, il couvre l'ensemble des productions végétales en France et l'ensemble des périls climatiques. Il permet de dresser un classement des cultures en fonction de leur vulnérabilité aux différents périls climatiques auxquels

elles sont exposées. La modélisation des rendements et des pertes à l'échelle de l'agriculteur permet d'intégrer différents facteurs assurantiels comme le taux de pénétration de l'assurance, le seuil de déclenchement des couvertures ou les franchises. Parallèlement à ce modèle, des travaux sont également menés, dans le cadre d'une thèse sur les dommages économiques, à une échelle plus détaillée : celle de la parcelle agricole.

CCR RE

RÉASSUREUR DE MARCHÉ





Pour CCR, la création début 2017 de CCR Re, filiale dédiée à la réassurance de marché, marque l'aboutissement d'une réflexion stratégique amorcée dès 2015, sous le signe de la performance et de la transparence.

En séparant juridiquement ses deux activités historiques, la réassurance publique et la réassurance de marché, CCR a franchi une nouvelle étape en 2016, concrétisée au 1^{er} janvier 2017 par la naissance de CCR Re. Devenu un réassureur « comme les autres », doté d'une gouvernance et de moyens dédiés, CCR Re peut désormais mener sa propre politique de souscription et sa propre stratégie d'investissements en fonction de son appétence aux risques. Avec un portefeuille plus sélectif, plus diversifié géographiquement, la nouvelle entité va pouvoir se développer à l'international de façon pérenne et rentable, tout en continuant à faire bénéficier la réassurance publique de son expertise métier dans une large gamme de risques.



PRINCIPES DIRECTEURS DE LA FILIALISATION

« Les engagements de la réassurance de marché sont à la fois très prévisibles et de longue durée. CCR Re va pouvoir adopter une politique d'investissement autonome conforme à son activité. »

BERTRAND LABILLOY,
Président Directeur Général



Annoncée début 2016 par Pierre Blayau, Président de CCR, la filialisation des activités de réassurance de marché du Groupe a constitué un chantier majeur de l'exercice, mené dans des délais records, grâce à la mobilisation des équipes. Le nom et l'identité visuelle choisis pour la nouvelle entité, CCR Re, reflètent à la fois son appartenance au groupe CCR, son autonomie et son expérience. Filiale intégrée, CCR Re continue à faire bénéficier CCR de son expertise dans une large gamme de risques, pour un meilleur exercice des réassurances publiques. Par ailleurs, dotée de moyens et d'une gouvernance propres, elle peut désormais développer, dans une totale transparence financière, une stratégie autonome au service de ses clients.

UNE CONTINUITÉ ASSUMÉE

L'opération de filialisation a été menée dans une logique de continuité avec l'existant. En effet, la gamme de risques couverts (Vie, Non Vie, Spécialités) et la couverture géographique pour les risques non Cat (60 pays) restent inchangées. Le volume d'activité, avec un chiffre d'affaires cible à l'horizon 2020 compris entre 400 et 450 millions

« Fidèle, dans ses relations commerciales aux valeurs de pérennité et de stabilité qui ont toujours été celles de CCR, CCR Re va faire fructifier l'expérience acquise par CCR à travers le monde depuis 70 ans. »

LAURENT MONTADOR,
Directeur Général Délégué



Les membres du Conseil d'Administration de CCR Re sont (de gauche à droite) : Patrick Cerceau, Pierre Blayau, Bertrand Labilloy, Antoine Mantel, Charles Levi et John Conan nommé depuis.

d'euros, est également en ligne avec le chiffre d'affaires actuel de la réassurance de marché de CCR compte tenu du cycle de marché. En matière de ressources financières, la filiale est dotée de plus de 750 millions d'euros de capital économique et vise un niveau de solvabilité cible de 200 %, ce qui la situe au niveau de la solidité financière de CCR. Les équipes de souscripteurs, d'actuaire et de gestionnaires sont les mêmes. Enfin, la discipline de souscription et l'exigence de rentabilité et de maîtrise de la volatilité, basées notamment sur une sélection rigoureuse et une diversification des affaires, sont toujours aussi soutenues.

TRANSPARENCE ET RIGUEUR

La bonne communication autour du projet était une condition essentielle de son succès. Dans une volonté de transparence, CCR l'a donc présenté à ses différents partenaires et à l'ensemble de ses clients en septembre 2016, à la veille des Rendez-vous internationaux de la réassurance à Monaco. L'accueil a été favorable et la solidité du projet a été rapidement confortée,

en septembre également, par un accord de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et de la commission de Bruxelles. Enfin, les complexités juridiques, organisationnelles, comptables et fiscales concernent aussi les implantations et bureaux de CCR au Canada, au Liban et en Malaisie. Les équipes ont travaillé durant l'année avec les autorités respectives de ces marchés, en fonction de leur législation et exigences propres pour permettre la naissance, au 1^{er} janvier 2017, d'une entité opérationnelle. C'est ce qui s'est produit avec le transfert, à la date annoncée, des activités de réassurance de marché vers CCR Re. La filiale a ainsi pu démarrer sa première année d'exercice avec les renouvellements 2017 et la reprise du portefeuille d'engagements passés de CCR. La rigueur du projet et sa pertinence ont d'emblée convaincu les analystes : l'agence de notation S&P Global Rating a annoncé dans la foulée de cette création qu'elle accordait à CCR Re une note A- avec une perspective stable et AM Best a attribué à CCR Re la note A perspective stable.

LA RÉALISATION DE L'OPÉRATION



« Cette opération relativement lourde, comportant des aspects corporate, fiscaux, sociaux et réglementaires, en France et à l'étranger, a été menée à bien dans un délai très contraint. »

HERVÉ BARROIS,
Directeur Juridique,
Secrétaire du Conseil
d'Administration

La filialisation de l'activité de réassurance de marché de la Caisse Centrale de Réassurance (CCR) met en œuvre une séparation juridique de nos activités. Depuis le 1^{er} janvier 2017, CCR exerce exclusivement les activités de réassurances publiques avec la garantie de l'État en France (notamment la réassurance des risques de catastrophes naturelles, de terrorisme et des risques exceptionnels en transport) tandis que CCR Re, filiale entièrement détenue par CCR, exerce toutes les activités de réassurance classique dans les branches IARD, Vie et assurances de personnes, en France et à l'international.

Sur le plan juridique, cette filialisation a été réalisée par un apport partiel d'actifs de la branche complète et autonome d'activité de réassurance de marché de CCR au bénéfice de CCR Re. Cette opération comporte notamment des aspects corporate, fiscaux, sociaux et

réglementaires, en France et à l'étranger. Elle apparaît relativement lourde parce que, malgré la transmission universelle de patrimoine et la continuité d'activité entre CCR et CCR Re, elle impose la plupart des contraintes liées à la création d'une nouvelle société (par exemple celle d'obtenir les mêmes licences) auxquelles s'ajoutent celles relatives au transfert d'activité (par exemple, l'application des réglementations nationales et locales relatives aux transferts de portefeuilles). Elle est également complexe, en raison de la nature réglementée de l'activité de réassurance, de l'existence des succursales et d'une filiale à l'étranger, ainsi que du caractère en principe successif des autorisations à obtenir de la part de l'autorité de contrôle du pays d'origine et de celles des pays où l'activité sera exercée. En outre, elle a dû être entièrement réalisée dans un délai très contraint, à savoir au cours de l'année 2016 (incluant notamment une période de trois mois de

CALENDRIER DE MISE EN PLACE DE CCR RE

<p>15.12.2015</p> <p>Mandat du Conseil d'Administration (CA) de CCR pour étudier la dissociation de l'activité de réassurance de marché de CCR</p>	<p>02.2016</p> <p>Analyse interne (opportunités, faisabilité, business plan)</p> <p>Entretiens préliminaires : Commission européenne (DG Concurrence), ACPR, agences de notation</p>	<p>03.2016</p> <p>Notation provisoire par S&P</p> <p>Accord du CA de CCR pour engager la consultation des représentants du personnel et des régulateurs concernés</p>	<p>06.2016</p> <p>Approbation de l'opération et du business plan par les CA de CCR et de CCR Re</p> <p>Notification formelle à la Commission européenne (DG Concurrence)</p> <p>Demandes aux régulateurs en France, au Canada et en Malaisie (agréments et transfert de portefeuille)</p> <p>Nomination du PDG de CCR Re : B. Labilloy et du DG Délégué : Laurent Montador</p> <p>Nomination des fonctions clés Solva 2</p>	
<p>01.09.2016</p> <p>Approbation de l'apport par les CA de CCR et CCR Re</p> <p>Signature du traité d'apport partiel d'actifs (APA) par CCR et CCR Re</p>	<p>17.10.2016</p> <p>Approbation de l'apport partiel d'actifs et de l'augmentation de capital corrélatrice par les AG d'actionnaires de CCR et CCR Re</p>	<p>De 09.2016 à 11.2016</p> <p>Agrément ACPR (JO du 10.11.2016)</p> <p>Certificat de solvabilité ACPR permettant le transfert du portefeuille de réassurance de marché</p> <p>Licences au Canada et en Malaisie</p>	<p>20.12.2016</p> <p>Nomination de nouveaux administrateurs CCR Re : C. Levi et P. Cerceau complétant le CA composé de B. Labilloy (PDG) et P. Blayau (CCR)</p>	<p>23.12.2016</p> <p>Constatation de la réalisation de l'apport partiel d'actifs</p> <p>Date de prise d'effet de l'apport : 31.12.2016</p>

consultation des institutions représentatives du personnel préalable à toute décision de réalisation) pour des raisons liées au droit des sociétés et aux exigences réglementaires d'exercice de l'activité de réassurance.

Nous avons su gérer conjointement l'obtention par CCR Re de l'agrément en France, la création de ses succursales à l'étranger (Canada, Malaisie) et l'obtention des licences à l'étranger, en relation avec les autorités compétentes. La filiale CCR Re avait besoin de toutes ces autorisations pour assurer le renouvellement des affaires au 1^{er} janvier 2017 et pour bénéficier du transfert du portefeuille de réassurance de CCR à cette date.

De même, nous avons accompli les démarches réglementaires nécessaires pour ce transfert du portefeuille de réassurance de CCR à CCR Re effectué dans le cadre de l'apport partiel d'actifs. À cette occasion, CCR a mis en

œuvre les dispositions nouvelles du Code des assurances relatives aux transferts de portefeuilles de réassurance, qui n'avaient semble-t-il pas encore fait l'objet d'application. Nous avons également accompli des démarches similaires dans les pays où CCR Re créait une succursale afin d'être autorisés au transfert du portefeuille de la succursale CCR à celle de CCR Re. CCR a fait en sorte, au titre de la qualité des relations entretenues avec ses clients, que soit proposé à chacun le transfert de leurs contrats de réassurance à CCR Re, en informant les courtiers de ces démarches et en apportant aux clients les explications nécessaires en tant que de besoin.

La réalisation, en décembre 2016, de la dernière des conditions suspensives prévues au traité d'apport a confirmé la réalisation définitive de l'opération et la mise en place de CCR Re qui porte ainsi le renouvellement 2017 et reprend le portefeuille de CCR au titre des exercices passés.

Chiffres clés
2016

70

ans d'expérience
en réassurance

100 %

filiale de CCR

60

pays couverts

810 M€

de capital économique

75

collaborateurs
directs

200 %

de ratio de solvabilité cible

A

(Perspective stable)
AM Best

A-

(Perspective stable)
Standard & Poor's

UNE ÉQUIPE D'EXPERTS POUR UNE RELATION DE PROXIMITÉ ET DE CONFIANCE



75 collaborateurs au service des clients.

CCR

UN GROUPE CITOYEN



Entreprise responsable et engagée, CCR place les enjeux sociétaux et environnementaux au cœur de ses réflexions et de ses politiques.



Tournée, par ses métiers, vers l'anticipation des risques et la prévention, CCR prend naturellement en compte les impacts sociaux, sociétaux et environnementaux de ses activités. Le Groupe considère que sa première responsabilité en tant qu'employeur est de favoriser l'épanouissement professionnel de ses collaborateurs et de faciliter l'insertion des jeunes talents. Mais il est également à l'écoute des attentes de ses différentes parties prenantes et des difficultés que connaît la société française. Depuis 1996, CCR s'est engagé dans une démarche de mécénat humanitaire, apportant chaque année son soutien financier à des associations et des organismes : en près de 20 ans, le Groupe et ses collaborateurs ont ainsi soutenu quelque 36 associations de terrain. En outre, à travers ses actions de mécénat, CCR travaille également à faciliter l'accès du grand public, de ses collaborateurs et de ses clients au patrimoine culturel. Enfin, son engagement déjà ancien en faveur de l'environnement fait de CCR une entreprise pionnière, en matière notamment de gestion et de recyclage des déchets.



FAVORISER LA MOBILITÉ ET ATTIRER LES JEUNES TALENTS

La Direction des Ressources Humaines du Groupe accompagne quotidiennement les collaborateurs et managers sur l'ensemble des aspects RH liés à leur fonction métier.

L'équipe Développement RH et gestion des carrières de CCR anime un dispositif de gestion des carrières renforcé au service des collaborateurs et de l'entreprise. La mobilité interne en est un vecteur incontournable. Destinée à assurer en permanence l'adéquation des emplois et des compétences aux besoins opérationnels de l'entreprise, celle-ci contribue en effet efficacement au développement des talents.

DES RÈGLES DE MOBILITÉ CLAIRES ET PARTAGÉES

Pour assurer une égalité de traitement entre les collaborateurs et les responsabiliser dans l'avancement de leur mobilité, une charte a été rédigée et mise en place en 2015. Avec l'appui de son responsable hiérarchique et de l'équipe RH, le collaborateur est pleinement acteur de sa mobilité.

Pour permettre à chacun de se projeter à moyen terme, une cartographie réalisée en 2015 recense 32 métiers au sein de l'entreprise ainsi que des passerelles qui permettent plusieurs niveaux d'évolution de carrière, classique, intuitive ou innovante. Un accompagnement personnalisé est mis en place pour garantir la réussite de chaque changement de poste.

RECRECITER POUR DEMAIN

Le groupe CCR doit également anticiper et attirer les meilleures compétences pour les années à venir. En relation avec une dizaine d'écoles, il accompagne des étudiants dans leur insertion professionnelle grâce à l'opération « jeunes talents » qui propose des contrats d'apprentissage, d'alternance et des stages. Totalement intégrés dans l'entreprise, ces jeunes collaborateurs se voient confier de réelles missions à valeur ajoutée. Ces contrats « gagnant/gagnant » créent un vivier de pré-recrutements pour CCR : en 2016 un tiers des stagiaires et alternants ont été recrutés en CDI au sein de l'entreprise. Implanté au Liban



et au Canada, CCR peut également offrir des opportunités de Volontariat International en Entreprise (contrat VIE) notamment en souscription, ce qui représente ensuite un vivier de recrutements répondant aux besoins de l'entreprise. Enfin, dans une entreprise caractérisée par une haute expertise et dont la culture s'est construite au fil de 70 ans d'existence l'intégration est une étape importante. En 2017, une attention toute particulière sera donc portée à chaque nouvel arrivant, grâce à un nouveau processus d'accueil et d'intégration.



271

collaborateurs

32

métiers

10%

des collaborateurs
ont moins de 30 ans



À l'occasion
du Forum de l'Institut
de statistiques de
l'université de Paris
du 1^{er} décembre 2016,
les collaborateurs
de CCR ont pu
valoriser leur métier
d'actuaire auprès des
étudiants et rencontrer
des candidats à
l'alternance.

UN MÉCÉNAT CULTUREL ET SOCIAL

Depuis 1996, CCR s'est engagé dans une démarche de mécénat humanitaire, apportant chaque année son soutien financier à des associations et depuis 2016 dans un mécénat culturel.

MUSÉE

DU QUAI BRANLY ⁽¹⁾

Après les musées d'Orsay et de l'Orangerie en 2016, CCR a conclu en 2017 une convention de mécénat avec le musée du Quai Branly Jacques Chirac pour l'exposition « Picasso Primitif ».

RÊVES DE GOSSE ⁽²⁾

propose des baptêmes de l'air à des enfants, favorisant ainsi l'acceptation de la différence entre des enfants « extraordinaires » (malades ou handicapés) et des enfants « ordinaires ».

NEGAR ⁽³⁾

œuvre en faveur de la reconnaissance des droits des femmes afghanes, et soutient principalement l'éducation des jeunes filles dans le nord du pays.

TEO 2004 ⁽⁴⁾

finance et pratique des interventions neuro-chirurgicales d'enfants issus de pays pauvres privés d'accès aux soins.

AREGE ⁽⁵⁾

soutient des actions de développement (forages, éclairage urbain) dans un quartier défavorisé de Douala, au Cameroun, le quartier Gentil.

PROCLADE ⁽⁶⁾

travaille pour la justice, la paix, la réduction de la pauvreté et le bien-être des personnes qui habitent les zones les plus démunies de la planète.

FORM'ACCUEIL ⁽⁷⁾

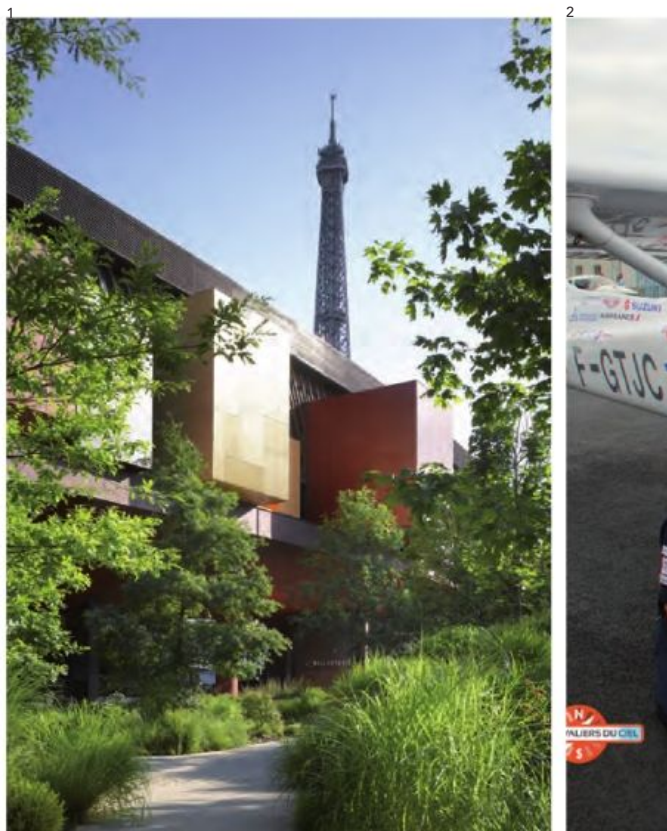
favorise l'intégration de travailleurs immigrés en proposant des cours d'alphabétisation et de français.

POINT VERT ⁽⁸⁾

propose des vacances, des courts séjours et de l'accueil pour personnes en situation de handicap.

AHVEC

(association Axe Humanitaire des Volontés Européennes et Camerounaises) crée un centre d'accueil et de formation pour des enfants abandonnés au nord-ouest du Cameroun, à Baleveng.





RECYCLER, UN GESTE FORT POUR L'ENVIRONNEMENT

Être réassureur, c'est être responsable. CCR traduit cet engagement au quotidien, notamment dans la bonne gestion des déchets liés à l'activité de son siège.

Le métier de réassureur impose d'anticiper l'avenir pour rendre le monde plus sûr pour les générations futures. Engagé depuis 25 ans dans une démarche éco-responsable, CCR a élaboré un système de collecte des déchets basé sur le tri et le recyclage qui vise un objectif ambitieux de 100 % de déchets valorisés.

DES PARTENAIRES DE CHOIX

Pour atteindre cet objectif, le Groupe sélectionne ses fournisseurs en fonction de leur implication concrète et mesurable dans la protection de l'environnement et travaille en étroite proximité avec eux pour diminuer son empreinte carbone. Parmi ces partenaires, la société Privacia, spécialisée dans la destruction de documents et qui collecte depuis 2011 les déchets de CCR, détient la double certification Iso 9001 et Iso 14001.

Privacia livre ainsi les documents détruits à des installations agréées qui les recyclent dans le respect des normes en vigueur.

DU TRI DANS LES BUREAUX

CCR met un point d'honneur à recycler tout ce qui peut l'être : du papier aux bonbonnes d'eau, en passant par les ampoules, stylos, piles, cartouches d'encre et mobilier usé. Dans certains services, les collaborateurs collectent et recyclent les capsules de café. Enfin les sols des locaux sont recouverts d'une moquette à base de filets de pêche recyclés. Le Groupe a franchi une nouvelle étape en 2016 en choisissant d'implanter dans ses bureaux les box de tri de la société les Joyeux Recycleurs. Pour chaque kilo de déchets collectés, 5 centimes d'euros sont reversés à Ares Atelier, une association à but non lucratif qui a pour vocation de favoriser l'insertion sociale et professionnelle de personnes en situation de grande exclusion.

« CCR sélectionne ses fournisseurs en fonction de leur implication concrète et mesurable dans la protection de l'environnement. »



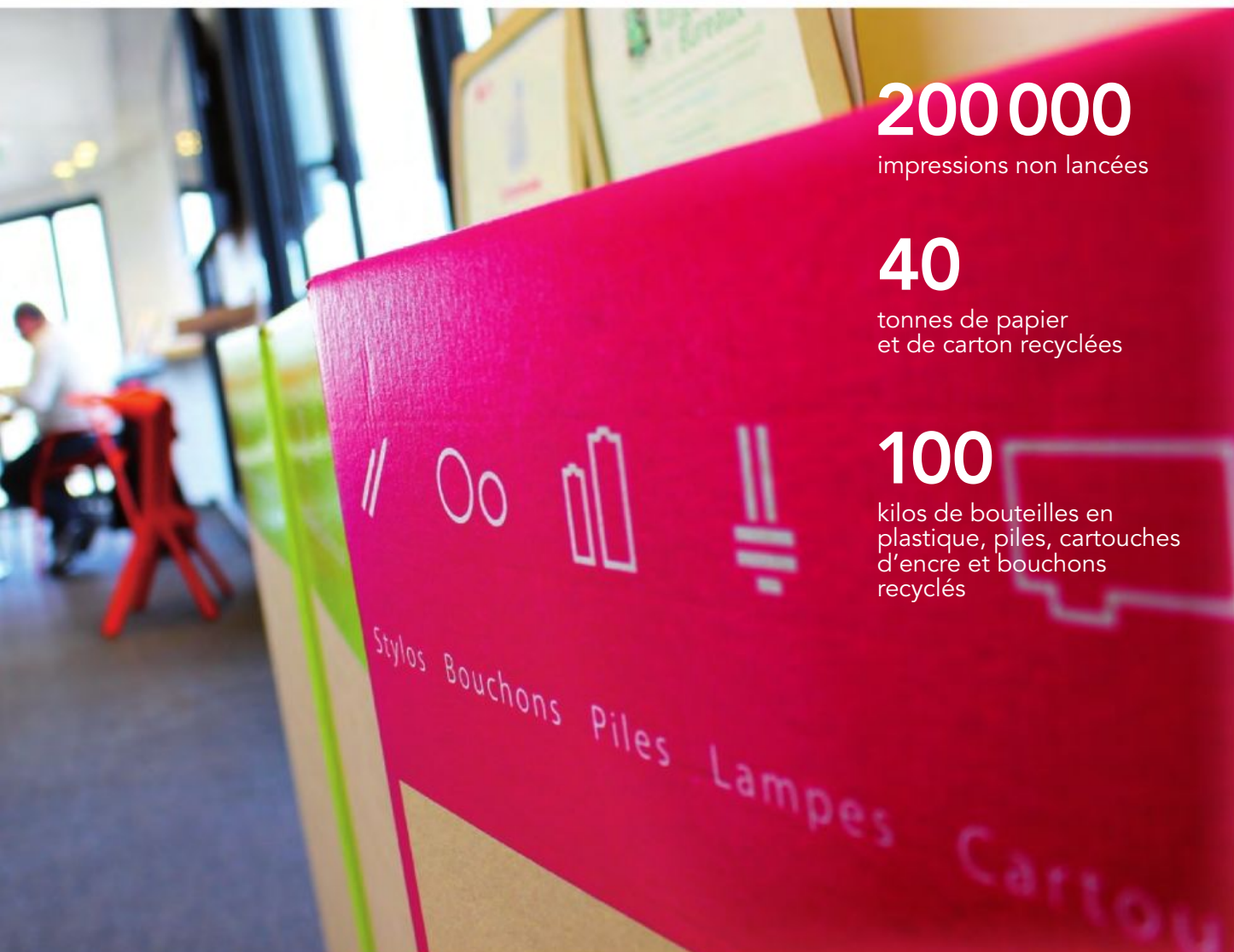


BÂTIMENT RESPONSABLE POUR ENTREPRISE ENGAGÉE

Le siège de CCR, au 157 bd Haussmann à Paris, est aussi l'expression des engagements du Groupe en matière de développement durable. Entièrement restructuré en 2015, le bâtiment a obtenu le label Haute performance énergétique niveau Bâtiment basse

consommation Effinergie Rénovation. Les choix d'aménagement ont tous été pensés dans une optique durable et responsable : matériaux (moquette fabriquée à partir de filets de pêche recyclés), mur végétal de plus de 150 m² à base d'essences locales et non allergènes, renforcement

de l'éclairage naturel par la création de grandes ouvertures, ou encore installation de dispositifs favorisant l'utilisation modérée de l'électricité et de l'eau.



200 000

impressions non lancées

40

tonnes de papier et de carton recyclées

100

kilos de bouteilles en plastique, piles, cartouches d'encre et bouchons recyclés



Stylos Bouchons Piles Lampes Cartou

GOVERNANCE ET RÉSULTATS FINANCIERS





Grâce au rééquilibrage de son portefeuille, CCR a, dans un marché global difficile, fait progresser son chiffre d'affaires en 2016. Le Groupe, qui a procédé à la filialisation de son activité de réassurance de marché, a ainsi vu la robustesse de son modèle et la pertinence de sa stratégie confirmées. Il peut donc aborder avec confiance les défis à venir.

FIXER LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration fixe les orientations stratégiques de CCR et veille à leur mise en œuvre.

Outre ses attributions traditionnelles, il exerce les responsabilités résultant de la directive Solvabilité 2 et de la réglementation qui en découle.

Le Conseil d'Administration de CCR est composé de 15 membres dont un représentant de l'État nommé par arrêté ministériel, 9 administrateurs nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires dont 3 proposés par l'État et 5 représentants des salariés élus par les salariés.

Le Conseil d'Administration a décidé de conserver la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Pierre Blayau est Président du Conseil d'Administration depuis le 14 janvier 2015.

Pierre Blayau a été nommé Président du Conseil d'Administration pour une durée de 5 ans par le Conseil d'Administration en date du 2 juillet 2015.

Bertrand Labilloy est Directeur Général depuis le 16 janvier 2015.

Bertrand Labilloy a été nommé Directeur Général par décret du Président de la République en date du 17 août 2015, sur proposition du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration comporte en son sein quatre comités :

- le Comité des comptes, présidé par Patrice Forget,
- le Comité d'audit et des risques, présidé par Gérard Lancner,
- le Comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance, présidé par Patrick Lucas
- le Comité stratégique, présidé par le Président du Conseil d'Administration Pierre Blayau.

Ces comités préparent les travaux du Conseil relativement aux sujets soumis à son examen et rapportent leurs conclusions au Conseil.



1



2



3



4



5



6



7



8



9



10



11



12



13



14



15

PIERRE BLAYAU (1)

DAMIEN ANDRIES (2)

CLÉMENT BOISNAUD (3)

SYLVIE CHANH (4)

JOHN CONAN * (5)

PATRICE FORGET (6)

THOMAS GROH (7)

GÉRARD LANCNER (8)

PAULINE LECLERC-GLORIEUX (9)

PATRICK LUCAS (10)

DELPHINE MAISONNEUVE (11)

ANTOINE MANTEL (12)

DAVID MONCOULON (13)

MARC MORTUREUX (14)

MARIE-CLAUDE POUDEL ** (15)

* Remplacé par Didier Suard à partir du 1^{er} janvier 2017

** Remplacée par Sylvie Legendre à partir du 1^{er} janvier 2017

METTRE EN ŒUVRE LA STRATÉGIE

LE COMITÉ EXÉCUTIF

Le Comité exécutif de CCR, composé de 13 membres permanents, est en charge des décisions opérationnelles et organisationnelles nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie de l'entreprise. Il veille dans ce cadre à la bonne transmission des objectifs au management opérationnel.

Le Comité d'Information et de Coordination, élargi à une cinquantaine de responsables de l'entreprise qui représentent à parité chacune de ses grandes composantes (réassurances publiques, réassurance de marché, finances, et fonctions support), permet une information et un échange sur la stratégie, les opérations et la marche générale de l'entreprise, ainsi que sur les questions relatives à la coordination entre les différents services.



1



2

BERTRAND LABILLOY (1)
DIRECTEUR GÉNÉRAL

LAURENT MONTADOR (2)
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

HERVÉ BARROIS (3)
DIRECTEUR JURIDIQUE
ET SECRÉTAIRE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

PATRICK BIDAN (4)
DIRECTEUR DES RÉASSURANCES
ET DES FONDS PUBLICS



3



4



5



6



7



8



9



10

CHRYSTELLE BUSQUE (5)
DIRECTRICE FINANCIÈRE

XAVIER CHANET (6)
DIRECTEUR DES SYSTÈMES
D'INFORMATION

MARLÈNE LARSONNEUR (7)
DIRECTRICE DES RESSOURCES
HUMAINES

PIERRE COUMES (8)
DIRECTEUR DES
INVESTISSEMENTS FINANCIERS

PATRICK DELALLEAU (9)
DIRECTEUR SOUSCRIPTION GLOBAL

JÉRÔME ISENBART (10)
DIRECTEUR DES RISQUES



11



12



13

HERVÉ NESSI (11)
DIRECTEUR SOUSCRIPTION MARCHÉS

ANTOINE QUANTIN (12)
DIRECTEUR ADJOINT
DES RÉASSURANCES
ET DES FONDS PUBLICS

KARINE ROBIDOU (13)
RESPONSABLE DE L'IMMOBILIER

COMPTES CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2016

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

En milliers d'euros	31/12/2016		31/12/2015	
	Réassurance Non-Vie	Réassurance Vie	Total	Total
Primes émises	1 190 460	124 705	1 315 165	1 287 242
Variation des primes non acquises	-22 785	-6 178	-28 963	17 948
Primes acquises	1 167 675	118 527	1 286 202	1 305 190
Autres produits d'exploitation	3 569	0	3 569	3 173
Produits financiers nets de charges	122 005	4 424	126 429	132 242
Produits d'exploitation courants	125 574	4 424	129 998	135 415
Charges des prestations de réassurance	-863 995	-87 787	-951 782	-817 433
(Charges) / produits nets des cessions en réassurance	-18 116	-3 426	-21 542	-33 855
Charges de gestion	-174 222	-20 459	-194 681	-198 612
Charges d'exploitation courantes	-1 056 337	-111 672	-1 168 009	-1 049 904
Résultat d'exploitation courant	236 912	11 279	248 191	390 701
Autres produits / (charges) nets			47 545	42 457
Résultat exceptionnel			164	-3 515
Participation des salariés			-534	-1 402
Impôts sur les résultats			-154 860	-209 930
Résultat net de l'ensemble consolidé			140 506	218 311
Résultat par action (en euros)			46,84	72,77
Résultat dilué par action (en euros)			46,84	72,77

BILAN CONSOLIDÉ ACTIF

En milliers d'euros	31/12/2016	31/12/2015
Actifs incorporels	4 078	4 629
Placements des entreprises de réassurance	8 350 057	8 295 993
	307 311	299 560
Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises dans lesquelles existe un lien de participation	6 200	6 200
Autres placements	7 907 068	7 861 781
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	129 478	128 452
Part des cessionnaires et rétrocessions dans les provisions techniques	18 137	12 968
Autres créances	114 204	81 747
Autres actifs	538 317	528 113
Immobilisations corporelles	3 208	3 362
Autres	535 109	524 751
Comptes de régularisation - Actif	511 197	433 992
Frais d'acquisition reportés	33 491	35 010
Impôts différés actif	181 462	171 601
Autres	296 244	227 381
Total de l'actif	9 535 990	9 357 442

BILAN CONSOLIDÉ PASSIF

En milliers d'euros	31/12/2016	31/12/2015
Capital social	60 000	60 000
Primes liées au capital social	-	-
Réserves consolidées	2 199 475	2 081 164
Résultat net Groupe	140 506	218 311
Capitaux propres du Groupe	2 399 981	2 359 475
Provisions techniques Vie	262 148	238 665
Provisions techniques Non-Vie	6 742 993	6 614 298
Provisions techniques brutes	7 005 141	6 852 963
Provisions pour risques et charges	28 617	26 626
Autres dettes	46 810	64 062
Comptes de régularisation - Passif	55 440	54 315
Total du passif	9 535 990	9 357 442

EN SAVOIR PLUS SUR CCR



Plus d'informations sur www.ccr.fr

Suivez-nous sur **les réseaux sociaux**



@CCR_Reassurance



CCR-Caisse Centrale
de Réassurance



CCR Reassurance



CCR Reassurance



Caisse Centrale de Réassurance
157, bd Haussmann - 75008 Paris - France
Tél. : +33 1 44 35 31 00

www.ccr.fr



Rapport d'activité édité par CCR - Avril 2017

Crédits photos : AFP/Bertrand Guay, HO/French Army,
Ashley Pon/Getty Images ASIAPAC/Getty Images/AFP, Cole Burston/AFP,
CCR, Getty Images/Bloomberg, iStock by Getty Images/Laurent Lesax -
Guillaume Louyot - Ponsulak - Bermau - Borchee, © Musée du quai Branly - Jacques Chirac,
photo Luc Boegly – Picasso Primitif.

Conception et réalisation : story-building.fr

Ce rapport d'activité a été imprimé en France par un imprimeur certifié PEFC et FSC,
détenteur du label Imprim'Vert et signataire de la Charte de la Diversité.



157, bd Haussmann - 75008 Paris - France
Tél. : +33 1 44 35 31 00

www.ccr.fr